

Conditions de location

Utilisation des lieux loués

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés en "bon père de famille". Les animaux sont admis dans des conditions précises. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

Assurance

Il vous sera demandé à votre arrivée une attestation d'assurance (vol, incendie, dégâts des eaux) couvrant les lieux loués (mobilier et immobilier). En général, votre assureur logement vous couvre pour vos locations.

Dépôt de garantie

Il vous sera demandé un dépôt de garantie de 250 euros réglé par chèque à l'arrivée. Le dépôt de garantie a pour objet de couvrir les frais éventuels de ménage, du bois de chauffage, de la location de draps/linge de maison ou des réparations et remise en état qui seraient nécessaires suite à votre départ.

Charges

Les charges (eau, électricité, chauffage) sont incluses dans le loyer, dans la limite d'une utilisation normale. Seul le bois de chauffage n'est pas inclus (5 euros par panier)

Annulation de la location par le locataire

Jusqu'à 30 jours avant la date d'entrée : 50% des arrhes;

Le jour de la date d'entrée et après : la totalité du montant de la location

Linge

Les draps, taies d'oreillers, et le linge de maison et de bain ne sont pas fournis (possibilité de location payante : 15 €/lit).

Ménage

Le ménage n'est pas inclus dans le prix de la location et vous devez rendre les biens et surfaces aussi propres que vous les avez trouvés en arrivant. En faisant le ménage vous-même sauf si vous optez pour le forfait nettoyage (60 €). En ce cas merci de ranger la maison.